Jurislogement

BILAN D'ACTIVITE 2015-2019

Réseau animé par alpil action pour l'insertion par le logement

Avec le soutien de FONDATION Abbé Pierre

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

LE RESEAU JURISLOGEMENT : UN LIEU D'ECHANGE, DE RECHERCHE JURIDIQUE ET DE CAPITALISATION 3

Les membres du reseau et les réunions trimestrielles 3
Les thématiques régulièrement traitées 4
La participation à d'autres réseaux 6
La reconnaissance de l'expertise du réseau 7

LE RESEAU JURISLOGEMENT VECTEUR DE L'ACCES AUX DROITS 8

Les outils de diffusion du droit au logement 8
Les publications de jurislogement 9

LES PERSPECTIVES DU RESEAU 11

INTRODUCTION

Jurislogement est né en 2007 de l'association de juristes professionnels convaincus que la recherche d'une meilleure mise en œuvre du droit au logement doit aussi passer par une recherche juridique. Devant la multitude de sujets de droit qui concerne le logement, ils ont décidé de partager leurs connaissances dans le domaine du logement et de l'hébergement. Jurislogement est un lieu d'échange et de construction juridique au service du logement, droit de l'Homme.

En septembre 2014, lors d'une réunion de bilan, les membres de Jurislogement ont réaffirmé **le projet du réseau en actant que son objet est de diffuser les informations relatives au droit au logement et d'échanger afin de construire les outils nécessaires à la promotion du droit au logement pour tous**. Ces dernières années, au regard des remontées de terrain relayées par ses membres, le réseau s'est plus particulièrement concentré **sur le droit à l'habitat** en portant une attention particulière notamment sur le droit à l'hébergement et le droit des habitants de terrains et de squats.

Par la participation active de ses membres, le réseau Jurislogement est devenu, en quelques années, un acteur reconnu pour son expertise. Les juristes membres du réseau sont membres d'associations, dont les fédérations et têtes de réseaux impliquées sur les questions de mal-logement/droit au logement/sans-abrisme au niveau national et européen, le Défenseur des Droits en tant qu'autorité administrative indépendante, des avocats et anciens magistrats, des universitaires, juristes et experts indépendants.

En 2017, le réseau a réuni à Paris plus de cinquante personnes pour fêter ses dix ans. L'évènement a donné lieu à une présentation du réseau, de sa création à ses perspectives futures, suivi d'une table ronde sur les enjeux du travail juridique en réseau en présence d'une avocate, d'une salariée d'association d'accès aux droits, d'une maître de conférence et d'une chargée de mission de la Fondation Abbé Pierre.

Depuis sa création, le réseau s'est fortement développé et consolidé. En décembre 2019, il comprend **45 membres actifs** participants régulièrement à l'activité du réseau, **221 inscrits** sur la liste de discussion « Le logement, droit de l'homme », **1300 contacts** sur LinkedIn et **500 abonnés** à la newsletter.

De 2007 à 2012, l'animation du réseau a été menée conjointement par l'Alpil et la Fapil. Depuis 2013, l'Alpil en assure seule l'animation. De 2012 à novembre 2017, Julie Clauzier a assuré cette mission financée par la Fondation Abbé. Elle a ensuite été remplacée par Lisa Gebeile.

Lors de ces cinq dernières années (2015-2019), l'activité du réseau est restée fidèle à ses ambitions initiales. Il agit à la fois comme un moyen de recherche, d'échange juridique et de capitalisation sur le droit au logement (I) et comme vecteur de l'accès aux droits (II).

LE RESEAU JURISLOGEMENT : UN LIEU D'ECHANGE, DE RECHERCHE JURIDIQUE ET DE CAPITALISATION

Fort de juristes spécialisés en droit du logement, le réseau Jurislogement est un véritable lieu de réflexion et de débat juridique reconnu nationalement. Il constitue une particularité au niveau européen, puisque le réseau n'a pas d'égal dans d'autres pays de l'Union européenne.

LES MEMBRES DU RESEAU ET LES REUNIONS TRIMESTRIELLES

Le réseau Jurislogement permet avant tout à des juristes, exerçants en matière de droit au logement sur l'ensemble du territoire, d'échanger pratiques et réflexions sur les thématiques auxquelles ils sont confrontés quotidiennement.

En 2019, le réseau compte 45 membres[1] contre 37 en 2015. Parmi ces nouveaux membres on compte notamment l'association DALO, un juriste de la Fédération Droit au Logement, des membres du Haut Comité Pour le Logement des Personnes Défavorisées et de l'association AADJAM.

Jurislogement est un réseau national. Si une grande partie de ses membres est francilienne, participent également des juristes de Marseille, de Montpellier, de Lyon, de Bordeaux etc. Le réseau travaille également en étroite collaboration avec son homologue européen, le réseau Housing Rights Watch (HRW), animé par la FEANTSA.

Deux tiers des membres du réseau participent régulièrement aux **réunions trimestrielles**. Ces réunions se tiennent majoritairement à Paris. Elles sont l'occasion pour les membres d'échanger sur l'actualité du droit au logement et de leur structure. Elles permettent de confronter l'application du droit au logement dans différents territoires et offrent la possibilité aux participants de cibler des points de blocage juridique méritant d'être approfondis au sein de groupes de travail plus restreint, ou de réflexion autour d'une stratégie de renforcement de la connaissance pouvant se décliner ensuite sous différentes formes. En 2018, il a ainsi été décidé de créer un nouveau groupe de travail sur l'accès au logement social en raison des difficultés d'accès au parc social soulevées par les membres de Jurislogement lors des réunions trimestrielles.

Les réunions trimestrielles jouent également le rôle d'organe décisionnel. Elles permettent d'intégrer de nouveaux membres, de valider des publications, de décider de nouvelles orientations et de nouveaux projets.

Le réseau Jurislogement ne possède pas de personnalité juridique. L'absence de formalisme de ce réseau, décidée à sa création et réaffirmée par la suite, permet au réseau de garantir son indépendance et de gagner en souplesse et fluidité dans les échanges entre ses membres. Si l'absence de personnalité juridique ne lui permet pas de porter certaines actions (formation, intervention sur le plan contentieux, interpellation, etc.), **le réseau peut cependant jouer son rôle de « support » en mettant son expertise et analyse au**

[1] Liste des membres du réseau Jurislogement en annexe

service d'autres acteurs (associatifs, professionnels du droit, individus) qui pourront porter ce type d'actions.
L'échange et la diffusion d'informations relatives aux évolutions législatives et jurisprudentielles, aux dérives, aux bonnes pratiques, expériences locales, stratégies contentieuses etc…, doivent permettre de développer l'expertise et d'alimenter les actions de chacun pour la défense du droit au logement. Ainsi, les outils mis à disposition par le réseau doivent venir en soutien aux actions de plaidoyer conduites par les associations, aux contentieux engagés par les avocats, aux missions d'accompagnement des personnes vers l'accès aux droits ou encore aux actions militantes et citoyennes conduites aux côtés des personnes menacées de violations de leur droit au logement.

LES THEMATIQUES REGULIEREMENT TRAITEES

Les thématiques traitées par le réseau sont en lien étroit avec l'actualité. Ainsi, chaque nouvelle loi relative au logement (loi relative à l'égalité et la citoyenneté de 2017, la loi Elan de 2019) fait l'objet d'une attention et de discussions particulières. Des sujets émergeant de l'actualité politique et sociale sont également traités d'un point de vue juridique. Ainsi en 2019, les discussions ont pu se porter sur l'hébergement des demandeurs d'asile ou sur les conditions d'accueil des mineurs non accompagnés.

Outre ces sujets d'actualité, les membres du réseau s'intéressent de manière récurrente aux thématiques suivantes :

- Le droit à l'hébergement
- Le droit au logement opposable
- L'accès au logement social
- L'application du droit européen et du droit international au droit au logement
- La question des discriminations dans l'accès au logement et à l'hébergement
- Le droit des habitants de terrain et squats

Afin d'approfondir certaines thématiques des groupes de travail comprenant un nombre restreint de membres du réseau se sont formés.

Les groupes de travail

Le nombre et les thématiques traitées dans ces groupes de travail évoluent au fil de l'actualité et de l'intérêt des membres de Jurislogement.

En 2015, quatre groupes de travail thématiques existaient au sein de Jurislogement :

- Le droit européen du logement et la jurisprudence de la CEDH et de la CJUE
- Le droit international du logement (PIDESC)
- La défense des droits des habitants de terrain
- Le droit à l'hébergement

En 2016, **le groupe de travail sur la loi DALO** s'est mis en place. Les groupes de travail sur le droit international et européen ont progressivement cessé de fonctionner pour laisser la place à un groupe de travail sur l'accès au logement social et l'accès au logement et à l'hébergement des personnes en situation de handicap.

En 2019, le réseau comprend ainsi quatre groupes de travail :

- Le droit à l'hébergement,
- L'application de la loi DALO,
- L'accès au logement social,

- Le droit au logement pour les personnes en situation de handicap

Ces groupes de travail permettent d'approfondir des thématiques ciblées comme émergeantes, d'organiser des évènements, de créer des outils vecteurs de la diffusion du droit au logement (fiches pratiques, séminaires, notes de jurisprudence…) et d'élaborer des stratégies juridiques ayant pour objectif de lever ses blocages.

L'exemple du **groupe de travail sur le droit à l'hébergement** est tout à fait représentatif du travail mené dans les groupes de travail du réseau. Il comprend une dizaine de membres du réseau (FAP, DAL, FAS…). Depuis ces cinq dernières années, ces membres ont à la fois travaillé à la vulgarisation du droit au logement et à la recherche d'une meilleure application de ses principes.

En cinq ans, le groupe de travail a publié trois notes :

- "*Fin du contrat d'hébergement et de logement temporaire : droits et obligations des personnes et organismes gestionnaires*[2] "
- "*Accéder et se maintenir en hébergement d'urgence*[3] ",
- "*Le principe de l'accueil inconditionnel au regard de la jurisprudence de 2012 à 2018* "[4]

Ces notes sont diffusées sur la liste de discussion du réseau et en libre accès sur le site internet de Jurislogement.

Le groupe a également travaillé à la réalisation d'une note sur l'aide sociale à l'enfance. En raison de nombreux débats soulevés, cette note n'a finalement pas été publiée, mais reste un outil de travail transmis aux membres. Une note a finalement été produite par l'un de ses membres, le DAL, étant donné son expérience de terrain.

Le groupe s'est également attaché à combattre la jurisprudence extrêmement restrictive des juridictions administratives quant à l'accès à l'hébergement. Il a pendant de nombreux mois travaillé à la réalisation **d'un texte d'appel à destination des juges administratifs** afin d'alerter sur le traitement des situations de sans-abrisme. Ce texte ayant suscité de nombreuses interrogations quant à la pertinence de sa forme pour interpeller les juges administratifs, le réseau a finalement pris la décision de ne pas le publier.

Le réseau a également organisé, en juin 2019, un **séminaire à destination des avocats et des juristes visant à développer le contentieux novateur en matière d'accès et de maintien dans l'hébergement**. Premier séminaire national sur ce sujet, il a réuni 55 juristes au niveau national et a donné lieu à la création de nombreuses fiches et tableaux de synthèse ainsi qu'à un compte rendu[5] diffusé largement et sur le site de Jurislogement.

Le **groupe de travail sur la mise en œuvre de la loi DALO**, composé d'une dizaine de membres, mène également un travail actif depuis sa création en 2016. Il travaille en étroite collaboration avec l'association DALO. Comme le groupe de travail sur le droit à l'hébergement, il vise à la fois à diffuser le droit et à en permettre une meilleure application. Le groupe de travail a ainsi travaillé sur une **note de jurisprudence visant à synthétiser les décisions relatives à la loi DALO sur les 10 dernières années**. Ce document intitulé « ***Mise en œuvre de la loi DALO - la jurisprudence du Conseil d'Etat de 2007-2017*** » n'a pas été diffusé, mais reste un document de travail transmis sur demande aux membres du réseau. En 2019, le groupe de travail a réalisé **deux fiches pratiques respectivement relatives au recours injonction et au recours indemnitaire**. Ces fiches devraient être diffusées sur le site internet en début d'année 2020.

[2] http://www.jurislogement.org/note-juridique-fin-des-contrats-dhebergement-et-de-logement-temporaire-quels-droits-et-obligations-pour-les-personnes-et-les-organismes-gestionnaires-mise-a-jour-de-decembre-2018/

[3] http://www.jurislogement.org/note-juridique-acceder-et-se-maintenir-en-hebergement-durgence-mise-a-jour-en-decembre-2018/

[4] http://www.jurislogement.org/le-principe-de-laccueil-inconditionnel-au-regard-de-la-jurisprudence-de-2012-a-novembre-2018/

[5] Un compte rendu et ses annexes : tableau de synthèse des différentes structures d'hébergement, tableau de synthèse des différents contentieux en matière d'hébergement, note de synthèse des arrêts de la CEDH relatifs au droit à l'hébergement, une note sur l'hébergement des mineurs non accompagnés

Dans l'optique d'une meilleure application du droit au logement opposable, le groupe de travail a organisé, en janvier 2018, une **réunion réunissant une vingtaine d'avocats visant à définir une meilleure stratégie contentieuse dans le cadre des recours indemnitaires**.

Quant aux **groupes de travail sur le logement social et le droit au logement et les personnes en situation de handicap**, il s'agit de groupes de travail récemment crées.

Concernant **le groupe de travail sur le logement social**, le groupe s'est réuni trois fois en 2019 afin de définir les thématiques de travail. Ce groupe de travail a été élargi à des acteurs de terrain, accompagnants sociaux, afin de mieux cerner leurs besoins en droit. A l'issue de ces réunions, **il a été décidé de réaliser et de diffuser deux fiches pratiques** à destination des accompagnants sociojuridiques, relatives respectivement à **l'accès au logement social des personnes aux ressources faibles ou instables** et à **l'accès au logement social des personnes de nationalité étrangère**. Ces notes sont actuellement en cours de préparation.

Le groupe de travail relatif aux personnes en situation de handicap a pour l'instant consisté à définir ses thématiques de recherches. Il a également rencontré des membres de l'UNAPEI afin d'envisager un éventuel partenariat.

LA PARTICIPATION A D'AUTRES RESEAUX

Le droit des habitants de terrain et de squats

Depuis 2011, le réseau est particulièrement attentif à la question du droit des habitants de terrain et de squats. Partant du constat du développement des bidonvilles et des squats face aux carences de l'hébergement et surtout du logement, de la très grande vulnérabilité de leurs habitants et d'un besoin de protection juridique accru, Jurislogement a initié, en 2012, une première rencontre autour de cette thématique. Réunissant des universitaires, des juristes associatifs et des avocats, cette rencontre a été le point de départ d'un groupe de travail ouvert aux membres de Jurislogement et à d'autres acteurs associatifs (GISTI, CNDH Romeurope, Fondation Abbé Pierre, ADT Quart monde, Amnesty international, ACINA) visant à mener **une réflexion sur le contentieux général en matière d'expulsion et d'évacuation de terrains. Ce groupe de travail a permis l'organisation de nombreux séminaires et tables rondes** et a donné lieu à la publication, en 2014, d'un guide rédigé par Dalila Abbar et intitulé **: « *Défendre les droits des occupants de terrain* ».**

Aujourd'hui, ce groupe de travail n'est plus au cœur des activités de Jurislogement, mais ses membres, dont l'animatrice, suivent régulièrement ses travaux et participent à ses réunions / séminaires.

En outre, depuis 2019, le site internet de Jurislogement a accueilli **le recueil de jurisprudence relative aux droits des habitants de bidonvilles et squats menacés d'expulsion**, initialement hébergé sur le site du GISTI.

Le réseau européen Housing Rights Watch

Jurislogement travaille en étroite collaboration avec son homologue européen, le réseau Housing Rights Watch (HRW), animé par la FEANTSA.

En 2015, le réseau a participé avec Housing Rights Watch à l'organisation d'une journée de conférence à Paris intitulée : « *L'apport européen et international du droit au logement* ». En 2016, l'animatrice du réseau Jurislogement a rejoint le groupe de travail européen sur le droit au logement animé par la FEANTSA. En 2017, elle a participé au séminaire d'experts internationaux sur le droit au logement à l'université d'Anvers sur le thème de l'effectivité du droit au logement.

Depuis 2018 et la restructuration des groupes de travail animés par la FEANTSA, la participation de Jurislogement dans le réseau européen est moins active. Cependant, la représentante de la FEANTSA est présente lors des réunions trimestrielles et contribue de manière active aux réflexions juridiques menées par Jurislogement.

LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE DU RESEAU

La collaboration avec le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

A la demande du HCLPD, une rencontre s'est tenue en 2018 entre les membres du réseau Jurislogement et René Dutrey, Secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD) et Adrien de Jaegere, (chargé de mission au HCLPD) venus présenter leurs travaux relatifs à leur rapport sur l'hébergement. Partant du constat réalisé sur plusieurs territoires français que les principes de continuité et d'inconditionnalité de l'hébergement ne guidaient pas l'action des politiques publiques, **ils ont demandé aux membres de Jurislogement d'apporter un éclairage juridique sur le principe légal d'inconditionnalité de l'hébergement**. L'idée était de mettre en correspondance le texte de loi et son application par les juges. Cette rencontre a conduit à la réalisation d'une note de jurisprudence intitulée **« *Le principe de l'accueil inconditionnel au regard de la jurisprudence 2012-2018* »** synthétisée dans le rapport du HCLPD **« *Cinq conditions d'accès à la mise en œuvre du logement d'abord* »** dans sa partie consacrée à l'inconditionnalité de l'hébergement.

La rencontre avec la Rapporteure de l'ONU pour le logement

En 2019, les membres de Jurislogement ont rencontré Leilani Farha, Rapporteure spéciale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, lors de sa visite en France. L'objectif de la rencontre était d'aborder la question du logement et de l'hébergement d'un point de vue juridique. Une avocate du Barreau de Paris et une magistrate, membre du Syndicat de la magistrature, ont été associées à la rencontre.

Trois thématiques ont été abordées par les membres de Jurislogement lors de la rencontre : les expulsions sans relogement, l'habitat des personnes vivant en résidence mobile et l'attribution de logement social (violation de la loi par les commissions d'attribution, refus CAL pour défaut de ressources, le problème du regroupement familial).

LE RESEAU JURISLOGEMENT VECTEUR DE L'ACCES AUX DROITS

Le réseau Jurislogement est un outil reconnu de réflexion et de développement du droit au logement. Le fruit de la réflexion de ses membres a vocation à être diffusé plus largement afin de permettre une meilleure connaissance et application du droit au logement par les praticiens du droit et les accompagnants sociaux. Le réseau a ainsi développé des outils de diffusion visant à toucher plus largement les acteurs de terrain.

LES OUTILS DE DIFFUSION DU DROIT AU LOGEMENT

La liste de discussion : « *Le logement, droit de l'homme* »

Au-delà des membres actifs du réseau, plus de **220 personnes sont inscrites sur la liste d'échanges et de discussion « le logement droit de l'Homme » en 2019 soit une augmentation de 74 % du nombre d'inscrits depuis 5 ans.** Cette liste est réservée aux juristes et praticiens du droit (associations, avocats, magistrats, juristes indépendants, universitaires etc…). Elle permet d'envoyer de manière groupée des informations juridiques, de partager des décisions de justice, d'interroger les membres sur des questions juridiques rencontrées dans sa pratique quotidienne.

La boîte mail

Le réseau Jurislogement est doté d'une boîte mail sur **laquelle il est régulièrement contacté par des acteurs associatifs, des collectifs engagés dans la défense des droits des personnes pour l'accès au logement et des avocats qui ont besoin d'éclairages sur une situation individuelle ou plus généralement sur l'état du droit et de la jurisprudence**, ou encore par des particuliers en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement. Ces sollicitations sont traitées par l'animatrice du réseau et éventuellement partagées avec des membres du réseau lorsque la question en droit nécessite des connaissances spécifiques.

Sur les cinq dernières années, le réseau a été en moyenne sollicité une dizaine de fois par année.

Le site internet

Début 2017, **le nouveau site internet de Jurislogement** a été mis en ligne.

Le site internet de Jurislogement permet de **capitaliser les informations et outils juridiques**, de communiquer sur des évolutions et la publication d'outils pratiques créés par Jurislogement, des colloques, séminaires et autres formations organisés par le réseau ou des partenaires. Enfin, **il est le support d'une base de données de décisions de justice issues du travail de veille jurisprudentielle**. Ces décisions de justice sont classées par thématique, et sont accompagnées d'un résumé, permettant aux non-juristes de se les « approprier » plus facilement.

Notons que les décisions des tribunaux de première instance sont rarement publiées, dès lors l'échange de ces décisions entre les membres ainsi que sur la liste de discussion permet un accès facile et en ligne aux jugements. **Cette base de données est un outil apprécié des juristes et avocats qui s'y réfèrent régulièrement afin de suivre l'évolution jurisprudentielle du droit du/au logement.**

L'organisation de séminaires / rencontres

Autre outils de diffusion du droit au logement, l'organisation de séminaires et de rencontres par le réseau Jurislogement permet de sensibiliser juristes et avocats et de diffuser ses réflexions et stratégies sur les avancées en matière de droit au logement.

Depuis 2015, le réseau Jurislogement a ainsi organisé et animé **des rencontres avec des juristes et des avocats afin de diffuser et de développer le droit au logement**. En 2015, **Jurislogement a été sollicité par l'ESH pour intervenir auprès de son réseau d'avocats, pour présenter l'enjeu que représente la charte des droits fondamentaux de l'union européenne et les moyens de s'en saisir**. Autre exemple, en 2018, le réseau Jurislogement a organisé **une réunion à destination des avocats visant à développer le contentieux en matière de recours indemnitaire en matière de droit au logement opposable.**

En 2015 le réseau a finalisé un projet européen dans lequel il était impliqué depuis deux ans et demi, en partenariat avec des associations et militants européens ayant pour finalité de créer une **« école populaire européenne du droit au logement** ». Deux rencontres européennes ont permis d'aller au bout du processus « d'étude de faisabilité » d'un tel projet. Un bilan final a conclu à la possibilité d'envisager des formations itinérantes en Europe sur le droit au logement. Le projet a permis de définir le public visé, les modalités de formation, les modules de formation et les perspectives. L'obstacle principal restant la recherche de financements pour permettre ces formations et le déplacement en Europe d'acteurs et militants.

Enfin, le réseau s'attache également à organiser **des conférences et des colloques**. **En 2015**, il a ainsi participé, en lien avec Housing Rights Watch, à l'organisation d'une conférence intitulée : « ***L'apport européen et international du droit au logement*** ». En **2019,** le réseau a porté et animé un séminaire national visant à développer de nouveaux contentieux en matière d'accès et de maintien dans l'hébergement intitulé : « ***Développer le contentieux novateur en matière d'accès et de maintien en hébergement*** ».

LES PUBLICATIONS DE JURISLOGEMENT

La veille jurisprudentielle

Le réseau Jurislogement publie trimestriellement une veille de jurisprudence. Cette veille restitue les principaux arrêts des juridictions suprêmes nationales ainsi que les arrêts des Cours européennes relatifs au droit au logement. Elle vise également à exposer les décisions et arrêts des juridictions transmis à l'animatrice du réseau par les membres du réseau ou via la liste de discussion : « le logement, droit de l'homme ». **Les décisions de première instance n'étant pas diffusées par les bases de recherche juridique classiques, la veille jurisprudentielle produite par Jurislogement constitue un éclairage précieux pour les acteurs du droit**.

Cette veille jurisprudentielle touche l'ensemble des domaines du droit au logement et à l'habitat au sens large. **Elle permet de suivre l'évolution générale de la jurisprudence et aussi de souligner des décisions audacieuses et plus singulières**. **Elle constitue ainsi un véritable outil de travail à destination des avocats et des juristes** qui peuvent y trouver une actualisation de leurs connaissances du droit du logement et des bases pour appuyer leurs argumentaires juridiques.

La veille est diffusée sur la liste de discussion et publiée sur le site internet du réseau.

Comme pour l'ensemble de l'activité du réseau, on constate que le contenu de la veille jurisprudentielle est sensible à l'actualité politique et sociale. Ainsi, en 2019, à la suite de l'effondrement d'immeubles à Marseille, la partie relative à l'habitat indigne s'est étoffée. On constate également la présence plus marquée sur les deux dernières années de décisions relatives à l'hébergement des mineurs non accompagnés.

Les fiches pratiques et les notes juridiques

En réponse à la volonté du réseau de permettre une meilleure application du droit au logement, **des fiches pratiques** sont régulièrement publiées. Celles-ci ont vocation à s'adresser à la fois aux juristes et aux accompagnants sociaux. Elles naissent des difficultés rencontrées sur le terrain, recensées par les membres de Jurislogement ou ses partenaires (avocats, associations, magistrats). Elles visent donc à permettre une meilleure connaissance du droit au logement afin de lever les blocages dans l'accès aux droits.

Depuis 2015, 5 notes ont été publiées :

- ➔ « *Fin du contrat d'hébergement et de logement temporaire : droits et obligations des personnes et organismes gestionnaires* »[6]
- ➔ « *Accéder et se maintenir en hébergement d'urgence* »[7]
- ➔ « *L'invocabilité de la charte des droits fondamentaux de l'UE devant les juridictions nationales pour garantir le droit au logement*[8] »
- ➔ « *Le principe de l'accueil inconditionnel au regard de la jurisprudence de 2012 à 2018* »
- ➔ *Compte rendu du séminaire du 14 juin 2019 « Développer le contentieux novateur en matière d'accès et de maintien en hébergement* »[9]

En 2019, le groupe de travail DALO a rédigé deux fiches pratiques relatives au recours injonction et au recours indemnitaire. Ces fiches seront publiées en début d'année 2020.

En outre, des fiches relatives à l'accès au logement social des personnes à faibles ressources et des personnes de nationalité étrangère sont également en cours de préparation.

[6] Voir supra
[7] Voir supra
[8] http://www.jurislogement.org/wp-content/uploads/2017/02/Charte-des-droits-fond.-UE-Droit-au-logement-fév2015.pdf
[9] http://www.jurislogement.org/compte-rendu-du-seminaire-du-14-juin-2019-developper-le-contentieux-novateur-en-matiere-dacces-et-de-maintien-en-hebergement/

LES PERSPECTIVES DU RESEAU

Depuis ses cinq dernières années le réseau Jurislogement a continué son développement **: le nombre de ses membres, comme des personnes inscrites sur sa liste de diffusion a significativement progressé**. Le réseau est de plus en plus reconnu par les acteurs de terrain (associations et avocats) et son expertise est sollicitée par les acteurs politiques et institutionnels du droit au logement.

Le réseau a continué à poursuivre ses objectifs de développement et de diffusion du droit au logement par l'organisation de nombreux évènements et la publication de notes juridiques et de fiches pratiques. Le réseau se donne pour mission d'étudier l'ensemble des thématiques du droit au logement. Au fil des cinq dernières années, les questions du droit à l'hébergement et de l'application du droit au logement opposable sont restées des constantes. On observe cependant que les thématiques et les points de vigilance étudiés varient en fonction de l'actualité et des intérêts de chacun des membres du réseau. Ainsi, si l'étude du droit européen et international était très présente sur le début de la période, elle a progressivement laissé la place à d'autres thématiques telles que l'accès au logement social ou l'hébergement des mineurs non accompagnés.

Pour les années à venir, les membres du réseau Jurislogement souhaitent poursuivre sur la même voie en continuant à maintenir **une vigilance accrue sur l'évolution du droit au logement et le respect des droits des personnes ainsi que sur sa juste application sur l'ensemble du territoire national**. Un approfondissement de ses ramifications européennes ainsi qu'une meilleure implantation en région seraient susceptibles de constituer des nouveaux axes de développement du réseau. Ils permettraient de consolider sa reconnaissance institutionnelle et sa légitimité auprès des acteurs de terrain.

ANNEXE
LISTE DES MEMBRES DU RESEAU

Les membres de Jurislogement

1.Adages, Maison du logement, Béatrice Panier Vanthier, Montpellier
2.Adeline Firmin, avocate au barreau de Lyon
3.AFVS, Angèle Moussi, Paris
4.Alpil, Lyon
5.Ampil, Alexandra Topandé, Marseille
6.ANGVC, Marc Béziat, Paris,
7.Anil, Nicole Maury, Paris
8.Annabelle Dumoutet, doctorante université Lyon 2
9.Assav, Nanterre
10.AADJAM, Dalila Abbar, Paris
11.Association DALO, Bernard Lacharme, Paris
12.ATD Quart Monde, Dominique Schauffhauser, Paris
13.Cécile Bénoliel, juriste, Paris
14.Charlotte Duvernos, avocate au barreau de Paris
15.Plateforme ADLH, Coralie Richou, Montpellier
16.CSF, Elodie Fumet
17.Défenseur des droits, Ratiba Aboufarès et Véronique Fouquet, Paris
18.Elodie Bredoire
19.Emmaüs Gironde, Aude Boyer, Bordeaux
20.Espace Solidarité Habitat, Samuel Mouchard, Paris
21.Espace Solidarité Habitat, Asimina Tsalpatourou, Paris
22.Fondation Abbé Pierre, Marie Rothhahhn, Paris
23.Fondation Abbé Pierre, Noria Derdek, Paris
24.Fondation Abbé Pierre, Sarah Coupechoux, Paris
25.Fondation Abbé Pierre agence Occitanie, Rachel Lambert, Montpellier
26.Fapil, Justine Gineste, Paris
27.Fapil FEANTSA, André Gachet, Lyon
28.Fapil Rhône Alpes, Solene Bihan, Lyon
29.FEANTSA, Housing Rights Watch, maria José Aldanas
30.Fédération des acteurs de la solidarité, Katya Benmansour, Paris
31.FNASAT, Jérôme Weinhard, Paris
32.Ghislain Foucault, juriste, Paris
33.GISTI, Antoine Math, Paris
34.Halem, Clément David, Paris
35.Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, Maëlle Euzen, Philippe Lacroix, Paris
36.Jean-Emmanuel Nunes, avocat au barreau de Paris
37.Julie Clauzier, juriste, Lyon
38.Julien Quiene, avocat au barreau de Paris
39.La Caravelle, Leïla Becard, Marseille
40.La confédération générale du logement du Val de Marne, Stéphane Pavlovic
41.La fédération Droit au logement, Jean-Baptiste Lecerf, Paris
42.Marc Uhry, consultant, Lyon
43.Marion Jenkinson, doctorante
44.Nathalie Boccadoro
45.Océane Nicoleau, juriste, Pau